COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 20 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt du mois de septembre à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Isabelle BAILLY-PURNU, Laurence HUZE, Messieurs Michel DUPAS, Aurélien LEBARON, Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION, Michel RIO, Luc HEBERT, Michel PHILIPPE, Franck LAMBLARDY

Absents: Mme Anne-Maïté TURMEL, MM. Christophe MARON, Thomas DEHAUMONT,
Pouvoirs: Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme. Patricia BRAY ; M. Christophe MARON a donné pouvoir à M. Frédéric DESDION

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 15
nombre de membres présents : 12
nombre de membres votants: 14

date de la convocation : 14/09/2018

Urbanisme-Environnement :

1) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

4 demandes de déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie.
Elles concernent les biens situés :
-15, rue des petits bois, 17, rue des petits bois
-34, rue de la poste, 7, rue du Bailli

La municipalité n'exerce pas son droit de préemption urbain sur ces biens.

2) PLU enquête publique avancement :

Vendredi 21 septembre de 16h00 à 19h00, le commissaire enquêteur recevra les dernières personnes souhaitant émettre des remarques sur le registre d'enquête. Par la suite, il rendra un rapport qui sera remis à EPN.

Personnel communal :

1) Création de Poste : Adjoint administratif territorial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer le poste d'Adjoint administratif territorial à compter du 1er octobre 2018 pour une durée hebdomadaire entre 7h00 et 10h00.

2) Convention d'adhésion au service médecine du centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Eure - autorisation

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Travaux voirie et chemins

-Barrage pisciculture (travaux de consolidation) : 2 devis sont à analyser avec les propriétaires de la pisciculture.
L'installation de pieux aux abords du barrage avec une consolidation en béton pourraient être prévue à cet effet.

-Fonds de concours : les services d'EPN proposent un système de fonds de concours pour subventionner les projets des petites communes. Les commissions finance et travaux-voirie-chemins analyseront prochainement les dossiers à préparer pour la programmation 2019.

-Zone 30 : les panneaux de signalisation sont installés rues de l'avenir, résidences beauregard et sous la ville.

-Encombrants : les encombrants seront ramassés le Jeudi 4 octobre 2018. Les habitants sont invités à déposer leurs matériels la veille au soir devant leurs habitations. Le prochain ramassage aura lieu au printemps prochain.

-Point vert : les problèmes de dimension de bennes et de nombre de rotations ont été communiqués à EPN. Le service déchets vert à EPN mettent au point pour les prochains mois un service de meilleur qualité, une fermeture du point vert serait envisager l'hiver entre le 1er décembre et le 31 mars.

-Bulle à verre : cet été, les bulles à verre étaient souvent pleines. L'information a été donné à EPN pour qu'ils interviennent au plus vite.

-Consommation Eclairage Public : la consommation d'éclairage public a baissé d'environ 8% cet été.

-Affouage : une parcelle d'environ 190m3 sera à prévoir à la vente en 2019. Ce sujet sera évoqué au prochain conseil municipal.

Affaires scolaires :

-Effectif : 112 enfants sont inscrits à l'école de Fontaine sous Jouy. Il n'y a pas de classes surchargées. Les CP sont regroupés en une classe et il y a 2 classes de maternelles.
103 rationnaires à la cantine et 51 enfants inscrits à la garderie.

-Garderie périscolaire de Saint Vigor : elle fonctionne depuis le 3 septembre dernier. Tout se passe bien, les parents ont le choix de mettre leurs enfants à la garderie de Fontaine sous Jouy ou bien à celle de St Vigor. Les locaux sont neuf et très accueillants.

-BAFA : la formation BAFA est toujours en cours pour 2 employées, celle-ci sont ravies, elles continueront leur perfectionnement cet automne.

-Formation secourisme : une nouvelle cession de formation aura lieu cet automne pour les jovifontains intéressés, une information sur le site internet et à l'école sera communiquée.

-Internet école : des boitiers CPL ont été installés dans les différentes classes de l'école. Toutes les salles sont équipées sauf la maternelle. L'électricien passera semaine 39 refaire un point et régler le problème d'alimentation électrique dans la classe de M Juge.

-Sport : la mairie a réservé auprès de la base aérienne 105 un créneau pour la piscine dès janvier. La difficulté » demeure dans l'horaire du matin, 9h00 semble trop tôt. Une réflexion avec Jouy/Eure va être menée pour mutualiser ensemble le créneau piscine.

-Fleurissement : une opération « mille bulbes » de narcisses sera lancée au printemps prochain. Les employés communaux, associés avec les enfants de l'école et les enseignants, planteront dès cet automne les bulbes à différents endroits du village.

-Enfance-Jeunesse : l'ouverture de l'association « les ouistitis » à Gauciel pour les mercredis pendant la période scolaire sera effective dès septembre.
EPN ne reprenant pas la compétence Enfance-Jeunesse au 1er janvier 2019, celle-ci devra être exercée par les communes.

-Adhésion SIVOM CAP NORD EST :

Considérant qu'EPN ne prend pas la compétence Enfance-Jeunesse en 2019,

Considérant que le SIVOM Cap Nord Est est un syndicat ayant la compétence dans le domaine de l'enfance-jeunesse et que le Conseil syndical de ce syndicat a délibéra favorablement pour l'adhésion de Fontaine sous Jouy,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix « pour » et 2 abstentions (C.Maron et L.Hébert) d'intégrer le SIVOM Cap Nord Est dès 2019.
Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités s'y rapportant

EPN

-Eau potable : EPN a voté une externalisation de la gestion des factures d'eau à « Eau Normandie »

-CLECT (transfert de charges vers EPN): le transfert de charge est évalué à 33 772.69€. Ce montant sera sans doute annulé par le Conseil communautaire.

-Fête Normande : en partenariat avec la ville d'Evreux, une fête normande aura lieu le week-end du 6-7 octobre 2018.

Syndicats :

-SITS (Syndicat de Transport Scolaire): il demeure quelques ajustement au niveau du ramassage scolaire tant au niveau des horaires que des circuits. Le comportement de certains chauffeurs est à revoir, le gestionnaire de transport est en train d'y remédier.

-SIRE (Syndicat de la Rivière d'Eure): la loi a attribué aux communes depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la **GE**stion des **M**ilieux **A**quatiques et la **P**révention des **I**nondations (**GEMAPI**). Cette compétence est transférée de droit aux EPCI, communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaines et métropoles. Pour autant, les communes et leurs EPCI peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Ainsi, la loi prévoit la possibilité de confier cette compétence aux syndicats mixtes de rivières « classique », tel qu'il en existe aujourd'hui sur de nombreux bassins versants comme le SIRE 2 pour la rivière d'Eure.

Le SIRE2 travaillera sur ce défi de gestion de l'eau et des risques inondation.

Informations diverses

-Bar-Tabac-Epicerie-Point Poste : Madame Christine PERIER a cessé son activité de commerçante, le Conseil municipal gardera un bon souvenir d'elle qui a contribué à faire vivre le village grâce à ce commerce de centre-bourg.
Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Madame Levezier qui reprend ce commerce de proximité.

-Animaux bruyant : cet été, le coq d'un jovifontain a perturbé le voisinage par son chant répétitif.
Monsieur le Maire a fait un rappel à l'ordre au propriétaire pour assurer la tranquilité publique.

-Nids de frelons asiatiques : le Préfet de l'Eure pourrait arrêter la décision de prendre en charge la destruction de ces nids qui prolifèrent dans la région et sur le reste du territoire français. Nous attendons sa décision dans les semaines à venir, d'autant plus que d'autres Préfets, comme le Préfet de Seine-Maritime, ont pris leur décision de financer cette destruction.

-Recensement de la Population : comme en 2014, un recensement de la population interviendra du 16 janvier au 17 février 2019. Les habitants seront invités à répondre à l'enquête de recensement par internet de préférence. Pour ceux qui ne sont pas équipés d'internet, les agents recenseurs continueront, comme les années précédentes, à collecter les informations par les formulaires papier qui leur seront distribués.

Le Conseil municipal et toute l'équipe du personnel communal remercient Monsieur Jacques POUCHIN pour l'investissement, l'engagement important qu'il a mené dans sa fonction de Maire de Mars 2008 à ce jour, prenant à cœur la défense des intérêts de la commune
tout en gardant une bienveillance, une écoute, une disponibilité pour les élus municipaux, le personnel communal, les jovifontains dans leur ensemble.
Nous le remercions toutes et tous pour la qualité de son travail et lui sommes reconnaissants de rester au service de la municipalité en conservant son mandat de conseiller municipal.

J.POUCHIN	R.NORBLIN	L.HEBERT	M.RIO	F.DESDION Pouvoir de C.Maron
C.MARON Pouvoir à F.Desdion	T.DEHAUMONT *Absent, excusé*	P.BRAY Pouvoir de M.Turmel	A.M.TURMEL Pouvoir à P.Bray	M.DUPAS
L.HUZE	I.BAILLY- PURNU	A.LEBARON	M.PHILIPPE	F.LAMBLARDY